

 <p>Baccalauréat professionnel</p> <p>ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE À LA PERSONNE</p> <p><i>(Arrêté du 2 février 2022)</i></p> <p>Sous-épreuve E31 : Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée – compléments au cahier des charges national</p>

Il est conseillé de relire attentivement la définition de l'épreuve pour bien s'approprier sa finalité, ainsi que l'ensemble des compétences évaluées.

L'évaluation s'appuie sur tout ou partie des compétences du bloc 1 ainsi que sur les savoirs associés de ce même bloc.

Les compétences seront toutes évaluées dans leur globalité, mais il est possible de ne pas évaluer la totalité des sous-compétences. Une répartition des points attribués à chacune des compétences sur les sous-compétences qui la composent n'est pas attendue.

1. Organisation de la sous-épreuve

La sous-épreuve se déroule **en année de terminale**. Elle prend appui sur un **dossier** élaboré par l'élève au cours d'une période de formation en **milieu professionnel (PFMP)** et comporte deux temps :

- la présentation du dossier par l'élève, à l'aide d'un support numérique (15 min. maximum) ;
- un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 min.).

La PFMP est effectuée obligatoirement dans des services ou structures suivants :

- établissements de santé, structures médicosociales, école élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap, structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap ;
- services de soins ou d'aide à domicile.

2. Préparation de la sous-épreuve

La sous-épreuve prend appui sur un dossier rédigé par l'élève. Ce dossier, de 10 à 15 pages, annexes non comprises, en traitement de texte, présente :

- **le contexte professionnel** : présentation de la structure, du personnel, du public accueilli, des conditions d'exercice... ;
- **la personne concernée par le projet individualisé, le projet de vie** dans le respect de la confidentialité : présentation et analyse ses habitudes de vie, de son histoire de vie, de ses caractéristiques physiques et psychologiques, des antécédents médicaux, chirurgicaux, traitement en cours... ;
- **l'analyse de ses besoins, de ses attentes** : 14 besoins de la grille de V. Henderson, attentes de la personne, manifestations de dépendance... ;
- **les objectifs du projet individualisé ou projet de vie** proposé ;
- au maximum, **deux actions/activités retenues et mises en œuvre** par le candidat et **leur justification** dans le cadre de ce projet ;
- **l'évaluation** des actions/activités mises en œuvre.

Les enseignants intervenant dans le bloc 1 sont chargés d'accompagner l'élève dans sa préparation à la sous-épreuve :

- aide à l'élaboration du plan et lecture du brouillon du dossier ;
- aide à la préparation du support numérique utilisé par l'élève lors de la présentation du dossier. L'élève pourra utiliser à sa convenance Powerpoint, Prezi, CANVA... Le support numérique devra être sauvegardé sur une clé USB ou sur un espace de stockage sur l'ENT de l'établissement.

Lecture des dossiers par les membres de la commission d'évaluation :

- l'élève doit rendre son dossier à la date fixée par l'établissement et mentionnée sur sa convocation (convocation en format papier ou notée sur le carnet de liaison ou communiquée via l'ENT de l'établissement) ;
- l'établissement organise la lecture des dossiers comme il le souhaite :
 - soit la lecture de l'ensemble des dossiers est réalisée sur une journée ;
 - soit la lecture du dossier se fait avant le passage de l'élève.

3. Déroulement de la sous-épreuve

La sous-épreuve se déroule en 2 temps :

Présentation du dossier par l'élève pendant 15 minutes maximum à l'aide d'un support numérique :

- l'établissement veillera à mettre à disposition de l'élève un ordinateur et un vidéoprojecteur dont le bon fonctionnement sera vérifié avant le passage des candidats. Un membre de la commission d'évaluation pourra aider l'élève à ouvrir sa présentation s'il est en difficulté ;
- l'élève n'est pas interrompu pendant sa présentation. Le temps de présentation de 15 min. ne peut être dépassé. En revanche, si le candidat a terminé avant la fin du temps alloué, une relance devra obligatoirement être effectuée ;
- le temps non utilisé par l'élève ne peut être reporté sur le temps d'entretien.

Entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 min.) :

- l'entretien permet également de vérifier la maîtrise des **savoirs associés relatifs au bloc 1, en lien avec le dossier et la présentation**. En aucun cas, la commission ne peut interroger l'élève sur des savoirs associés qui ne seraient pas en lien avec le dossier. Le questionnement va permettre d'évaluer la maîtrise des savoirs dans une situation donnée décrite dans le dossier. Il n'est pas attendu de l'élève de « réciter » un cours ;
- l'élève est amené à **justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier**. Les évaluateurs doivent questionner sur des éléments manquants dans le dossier. Une **complémentarité est attendue** entre la présentation du dossier et les questions posées à l'entretien afin de ne pas évaluer deux fois une même sous-compétence ;
- le cahier des charges national propose un document qui permet de sélectionner les savoirs associés que la commission souhaite mobiliser lors de l'entretien ;
- les membres de la commission garderont une trace écrite des questions posées ainsi que des réponses apportées ;
- la commission reste bienveillante et ne cherche pas à mettre l'élève en difficulté.

La commission d'évaluation est composée du professeur de la spécialité intervenant auprès de la classe dans le bloc 1 et d'un professionnel. S'il n'a pas été possible de mobiliser un professionnel, un deuxième professeur de la spécialité qui n'intervient pas obligatoirement dans la classe pourra être sollicité.

4. L'évaluation

En l'absence du dossier et des documents exigés ou en cas de retard lors de leur remise, l'élève ne peut être interrogé et la note « 0 » sera attribuée à cette sous-épreuve.

L'absence de support numérique est sanctionnée dans la grille d'évaluation.

En cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation, il convient :

- d'organiser une nouvelle situation d'évaluation seulement si cette absence est justifiée ;
- de noter « 0 » à la sous-épreuve concernée si l'absence n'est pas justifiée.

Les supports des situations d'évaluation, les grilles de notation, ainsi que les attestations de PFMP sont regroupés dans un dossier CCF pour chaque apprenant.

Ce dossier est mis à disposition des services des examens pour consultation éventuelle par les membres du jury final. Il est conservé par l'établissement pendant un an en cas de litige.

La note portée à l'U31 résulte de la somme de :

- l'évaluation du dossier écrit sur 20 points (note arrêtée avant l'audition du candidat) ;

- la présentation orale du projet sur 20 points ;
- l'entretien sur 40 points.

La commission pourra utiliser, en accord avec le choix de l'établissement :

- soit le fichier numérique Excel ;
- soit un fichier sous format papier extrait du cahier charges du CCF.